

Logement à Antony

La politique de la municipalité ne permet pas Antony pour tous

En 2001, lors de sa ré-élection, la majorité municipale promettait dans son fascicule de campagne: «Nous conserverons l'équilibre entre les logements sociaux (soit 35% des logements collectifs), privés et collectifs». En refusant d'intervenir sur l'immobilier, elle n'a pas respecté cet engagement.

- ❖ Depuis cette date, le nombre de logements sociaux est passé en dessous de 20%, obligeant notre ville à payer l'amende prévue par la loi.
- ❖ En plus, la municipalité a porté le nombre de logements sociaux démolis ou à démolir à 460...

La majorité UMP/UDF proposait également: «les 312 logements sociaux détruits vont être reconstruits».

- ❖ Le bilan, 5 ans après, est le suivant:

Logements reconstruits: 60	Logements démolis: 312
Projets avancés de reconstruction: 60	Projet de démolition avancé: 66
<u>Total logements reconstruits: 120</u>	<u>Total logements démolis: 378</u>

Elle promettait encore: «Nous continuerons de préserver les quartiers pavillonnaires»

- ❖ En réalité elle souhaite déclasser deux rues pavillonnaires du centre-ville, les rues Gabriel-Péri et Pierre-Brossolette, pour réaliser des immeubles de standing.
- ❖ Et de fait elle ne s'oppose pas aux opérations de mitage du tissu pavillonnaire que le POS actuel permet.

Elle disait: «Nous souhaitons réaliser une meilleure répartition des logements sociaux»

- ❖ **A part les projets importants de la Croix-de-Berny, la majorité municipale propose de créer dans les années à venir des logements sociaux aux Bas-Graviers, près de Guillebaud et au Grand-Ensemble, trois quartiers où il en existe déjà beaucoup...**

La municipalité a une politique du logement qui ne favorise ni le logement social ni ne protège pleinement les zones pavillonnaires.

Pour Citoyens à Antony, c'est cette double priorité qu'il faut mettre en œuvre, pour permettre à tous de se loger, et pour préserver le charme de notre ville. Comment faire?

- ❖ **En préemptant des pavillons dans les quartiers résidentiels pour les transformer en logements sociaux**, ce qui permettrait une mixité de population.
- ❖ **En intervenant dans les opérations de vente à la découpe qui se multiplient**, aux dépens des locataires.
- ❖ **En demandant aux promoteurs immobiliers**, particulièrement présents sur la Nationale 20 en ce moment, **de réaliser des opérations comprenant des logements sociaux.**
- ❖ **En arrêtant la politique de démolition des logements sociaux.** La destruction du Grand L se justifiait parce qu'il était devenu une zone de non droit, mais les 144 logements sociaux dont la démolition est prévue, sont en bon état et ne sont pas un no man's land.
- ❖ **En réalisant des programmes de logements sociaux le long de la Nationale 20 par exemple.** Certaines propriétés sont appelées à être vendues. Il est nécessaire que la Ville les achète pour construire des logements sociaux dans une zone qui peut, être densifiée.

CITOYENS À ANTONY

Contactez-nous! par mail: courrier@citoyens-antony.com, par téléphone: 01 42 37 12 14 - par courrier: 3, rue de Reims